



Organisation  
internationale  
du Travail



Ministry of Foreign Affairs of the  
Netherlands

## ► **Projet ACCEL Africa**

*Accélérer l'action pour l'élimination du Travail des Enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique*

### **Termes de références**

**Adaptation d'une note de l'OIT sur « L'abolition effective du travail des enfants : Les orientations offertes par la Déclaration de principes tripartites sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT » au Mali**

**Date de publication : 02 Août 2022**

**Date d'échéance : 04 Septembre 2022**

**Bureau :** Bureau Pays de l’OIT pour la Côte d’Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo

**Type de contrat :** contrat de consultance (Excoll)

**Durée :** 20 jours ouvrables

**Couverture géographique :** tout le territoire

**Démarrage prévisionnel :** octobre 2022

---

## **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Les efforts accrus déployés en vue de l’abolition effective du travail des enfants ont abouti à des résultats remarquables au cours des dernières décennies. Cependant, le nombre d’enfants travailleurs dans le monde reste élevé. Les entreprises – nationales et multinationales, petites, moyennes et grandes – ont un rôle crucial à jouer du fait qu’elles disposent du potentiel propice à s’attaquer aux causes profondes du travail des enfants.

La [Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale](#) (Déclaration sur les EMN)<sup>1</sup> est le seul instrument de l’OIT qui donne des orientations explicites aux entreprises (multinationales et nationales) sur la politique sociale et les pratiques durables, responsables et inclusives sur le lieu de travail. C’est le seul instrument international qui traite de ce domaine et le seul qui a été élaboré et adopté par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs du monde entier. Les principes de la Déclaration sur les EMN sont des lignes directrices pour renforcer les effets positifs sur le plan social et du travail des activités et de la gouvernance des entreprises multinationales afin de concrétiser le travail décent pour tous, un objectif universel consacré dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030<sup>2</sup>.

Ses principes s’adressent aux entreprises multinationales et nationales, aux gouvernements des pays du siège comme des pays d’accueil ainsi qu’aux organisations d’employeurs et de travailleurs, et ils donnent des orientations dans des domaines tels que l’emploi, la formation, les conditions de travail et de vie, les relations professionnelles de même que la politique générale. La Déclaration de l’OIT sur les EMN propose une approche holistique en formulant des recommandations afin de promouvoir des pratiques d’entreprises durables, responsables et inclusives qui traitent de tous les dimensions du travail décent particulièrement pertinentes afin d’éliminer le travail des enfants et ses causes profondes.

Le travail des enfants constitue un problème endémique au Mali, en raison de la pauvreté, du manque de législation adéquate et de sa mauvaise application, ainsi que de facteurs culturels. Le travail des enfants est un problème important notamment dans les chaînes d’approvisionnement du coton et de l’orpillage traditionnel. Afin de lutter contre ce fléau, le Mali vise à s’engager avec les acteurs du secteur privé pour promouvoir une approche holistique pour l’élimination du travail des enfants et de ses causes profondes sur la base des instruments internationaux clés tels que la Déclaration sur les EMN et ses principes.

Le projet ACCEL Africa «*Accélérer l’action pour l’élimination du travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement en Afrique*» financé par le gouvernement des Pays-Bas a pour objectif général d’accélérer l’élimination du travail des enfants en Afrique, par le biais d’actions ciblées dans certaines chaînes d’approvisionnement en Côte d’Ivoire, Egypte, Malawi, Mali, Nigeria et Ouganda. Les chaînes

---

<sup>1</sup> Le portail web de la Déclaration sur les EMN : [www.ilo.org/declarationemn](http://www.ilo.org/declarationemn)

<sup>2</sup> Parmi les Objectifs de Développement Durable, l’objectif 8 est particulièrement pertinent : « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et la cible 8.7 « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l’esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l’utilisation d’enfants soldats, et d’ici à 2025 mettre un terme à toutes les formes de travail des enfants ».

d'approvisionnement concernées au Mali sont le coton et l'or. Pour atteindre cet objectif, le projet a identifié trois résultats qui portent sur : (a) les politiques publiques et la bonne gouvernance ; (b) des solutions novatrices qui s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants ; et (c) le partenariat et le partage des connaissances entre les acteurs des chaînes de valeur mondiales travaillant en Afrique.

En ce qui concerne le résultat 2, le projet vise plus précisément à renforcer les capacités du secteur privé en améliorant la conformité (devoir de diligence et mesures correctives) dès leur politiques et stratégies en matière de travail des enfants. Dans ce cadre, le projet a organisé la Formation ACCEL Africa '21 intitulée «*Les entreprises et les normes internationales du travail: innover dans la lutte contre le travail des enfants et ses causes profondes*» visant à renforcer les capacités des participants (représentants du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des entreprises) à partager, développer et mettre en œuvre des stratégies innovantes et efficaces pour promouvoir les pratiques responsables des entreprises conformément aux principes des Normes Internationales du Travail et de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales.

A l'issue de cette formation, les mandants tripartites ont notamment définis une feuille de route qui inclus le besoin de sensibiliser les EMN à l'élimination du travail des enfants basée sur les principes de la Déclaration.

Afin de renforcer les capacités des acteurs nationaux à engager le dialogue avec les entreprises pour promouvoir une approche holistique pour l'élimination du travail des enfants et de ses causes profondes, le BIT élabore une note d'orientation sur l'élimination du travail des enfants et ses causes profondes au Mali: les lignes directrices offertes par la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales. Cette note sera une adaptation d'une publication similaire élaborée dans le contexte d'une collaboration entre différents projets de l'OIT en Côte d'Ivoire « [L'abolition effective du travail des enfants en Côte d'Ivoire: Les orientations offertes par la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT](#) » qui vise à inciter les entreprises opérant en Côte d'Ivoire à promouvoir des stratégies et actions visant à contribuer à la réalisation de différents dimensions du travail décent dans le cadre d'une approche holistique pour l'élimination du travail des enfants et ses causes profondes.

## **II- OBJECTIF**

Le projet ACCEL Africa souhaite recruter un consultant national pour adapter la note d'orientation sur [L'abolition effective du travail des enfants en Côte d'Ivoire: Les orientations offertes par la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT](#) au contexte du Mali.

## **III- TACHES**

De manière spécifique, le/la consultant(e) devra :

- Rassembler toutes les informations nécessaires à l'adaptation de la note d'orientation auprès :
  - Du BIT concernant les projets et initiatives en cours pour l'élimination du travail des enfants,
  - De différents ministères et structures gouvernementales afin d'avoir une vue d'ensemble sur les initiatives et programmes pertinents afin de lutter contre le travail des enfants et ses causes profondes, rassembler toutes les informations pertinentes sur les lois en vigueur pertinentes (non seulement celles traitant directement du travail des enfants mais également celles portant sur différentes dimensions du travail décent pertinents au regard de cette note), et identifier de exemples d'entreprises opérant au Mali et contribuant par leur actions à éliminer le travail des enfants et ses cause profondes,
  - Des organisations d'employeurs et de travailleurs (liste soumise par le BIT) afin d'avoir une vue d'ensemble sur leur implication et leurs initiatives et programmes pertinents afin de lutter

contre le travail des enfants et ses causes profondes et les consulter afin d'identifier des exemples d'entreprises opérant au Mali et contribuant par leurs actions à éliminer le travail des enfants et ses cause profondes,

- D'entreprises opérant au Mali afin de documenter leurs efforts afin de contribuer par leurs actions à éliminer le travail des enfants et ses cause profondes,
- Adapter les différentes sections de la note d'orientation, effectuer toutes modifications ou faire tous ajouts qui s'avèrent pertinents,
- Soumettre la note d'orientation révisée au BIT,
- Consolider la note d'orientation en tenant compte des observations du BIT.

#### **IV- PRODUIT ATTENDU**

- Le produit final consistera en l'adaptation de la note d'orientation au contexte du Mali, d'une longueur similaire à la note d'origine. Les pages et sections suivantes de la note d'orientation devront notamment être revues et rédigées de façon à tenir en compte le contexte national :
  - Page 2 : revoir l'encadré sur les données sur le travail des enfants dans le contexte national
  - Page 4-5 : revoir les encadrés sur les législations pertinentes et toute référence au contexte national
  - Section « 4. Rôle des entreprises multinationales dans l'abolition effective du travail des enfants » (pages 12-15), revoir cette section afin de remplacer les encadrés concernant le Mali et y ajouter des exemples d'initiatives entrepris par le gouvernement malien ou des pratiques d'entreprises opérant au Mali (exemples documentés ou fournis par le BIT privilégiés)
  - Pages 16-21 : La colonne intitulée « Implication pour les entreprises (...) en matière de lutte contre le travail des enfants » du tableau sur la « Lutte contre le travail des enfants (...) et recommandations de la Déclaration sur les EMN : implications pour les entreprises. »
  - Pages 25-26, afin de faire référence au projet ACCEL Africa et ajouter une référence au Département des normes de l'OIT
  - Effectuer toutes autres modifications ou faire tous autres ajouts qui s'avèreront pertinents.

La note d'orientation devra :

- Contenir au moins 3 exemples d'entreprises opérant au Mali et contribuant au travers leurs opérations à l'élimination du travail des enfants et ses causes profondes
- Être rédigée en utilisant une structure et un style similaire à la note d'origine
- Ne devra pas contenir d'appréciation du BIT des exemples de pratiques rapportés (pas d'endossement, mais une description objective des pratiques observées).

#### **V- CALENDRIER**

La date de démarrage de ce contrat est début octobre 2022 pour une durée de 20 jour ouvrable. Le candidat sélectionné rendra compte au Coordinateur Nationale de l'équipe ACCEL Africa du Mali ainsi qu'au

responsable des chaînes d'approvisionnement et des entreprises du projet ACCEL basée à Abidjan et aux collègues dans l'unité de MULTI basés au siège à Genève.

## **VI- QUALIFICATIONS REQUISES**

- Titulaire d'un diplôme universitaire en droit, sciences sociales ou autres domaines connexes,
- Une bonne connaissance et expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des efforts mis en œuvre au Mali afin de lutter contre le travail des enfants,
- Une bonne connaissance des instruments de l'OIT notamment Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, la Déclaration de principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT,
- Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans les domaines de la rédaction de contenu, ou dans la recherche,
- Une très bonne capacité d'analyse, d'interprétation et de rédaction,
- Une bonne connaissance de la situation des entreprises multinationales et de leurs activités au Mali,
- Une expérience de travail et de collaboration avec les institutions publiques, et/ou avec les organisations des employeurs et des travailleurs est un atout,
- Une expérience avec le système des Nations Unies est un atout.

## **VII- INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Les soumissionnaires devront soumettre leur CV et préciser le coût unitaire journalier de leur frais d'honoraires à [cisseh@ilo.org](mailto:cisseh@ilo.org) et [possenti@ilo.org](mailto:possenti@ilo.org) au plus tard le 04 septembre 2022, minuit, heure de Bamako. Les offres envoyées après la date et l'heure indiquées ne seront pas prises en considération. Veuillez envoyer un e-mail à : "*Adaptation d'une note de l'OIT sur « L'abolition effective du travail des enfants : Les orientations offertes par la Déclaration de principes tripartites sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT » au Mali*".